



Fiche de données de sécurité (FDS)

BR 2200 BRH

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015
Date de révision : 23/07/2019

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom : BR 2200 BRH
Forme du produit : Mélange
Code du produit : 18022xxx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Graisse lubrifiante pour usage industriel uniquement

Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

C.A.I.

ZAC Charles Martel - 395, rue Gustave Courbet
34750 Villeneuve les Maguelone - France
04 67 42 30 12
info@cai34.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24h et 7/7j)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Toxicité aquatique aiguë : H400
Dangereux pour le milieu aquatique : H411

Texte complet des phrases H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE - Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :
Pas d'information complémentaire disponible.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Pictogramme de danger (CLP)



Mentions d'avertissement (CLP) : ATTENTION

Mentions de dangers (CLP) : H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P391 - Recueillir le produit répandu
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux



Fiche de données de sécurité (FDS)

BR 2200 BRH

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015
Date de révision : 23/07/2019

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1 Substance

Ce produit est une graisse calcium-lithium basée sur l'huile minérale et paraffinique avec des additifs. L'huile minérale dans ce produit contient < 3 % PCA (IP 346).

3.2 Mélange

Nom Chimique	Concentration	N°CE	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)
Cuivre	C < 7 %	(Numéro CAS) 7440-50-8 (Numéro CE) 231-159-6 (N° REACH) 01-2119480154-42		Acute.Tox. 4 (Oral), H302 Acute.Tox. 3, H331 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 (M-factor 10) Aquatic Chronic 1, H410 (M-factor 1)
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-Bu and iso-Pr) esters, zinc salts	C < 1,3 %	(Numéro CAS) 85940-28-9 (Numéro CE) 272-028-3 (N° REACH) 01-2119521201-61		Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 2, H411

Texte des phrases R et H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4 : Premiers Secours

4.1 Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Premiers soins après contact avec la peau

: Enlever vêtements et chaussures contaminés.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire

: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10/15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Consulter un spécialiste si la douleur persiste.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR.

Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.

4.2 Symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

: Pas d'informations complémentaires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.



Fiche de données de sécurité (FDS)

BR 2200 BRH

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015
Date de révision : 23/07/2019

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Dioxyde de carbone. Mousse. Agent chimique sec

Agents d'extinction non appropriés

: Jet d'eau sous pression. Risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2 Dangers particuliers de la substance

Réactivité en cas d'incendie

: La décomposition thermique peut provoquer la libération de gaz et de vapeurs irritants/toxiques. Ininflammable.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris respiratoire

Instructions de lutte contre l'incendie

: Ne pas respirer les émanations.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Écarter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas fumer. Assurer une ventilation générale du local. Évacuer et restreindre l'accès.

Procédures d'urgence

: Ne pas toucher le produit. Évacuer la zone.

Équipement de protection

: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

Ne pas inhale les vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et eaux potables. Couvrir les canalisations. S'assurer que les déchets soient collectés.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Pomper le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant inerte non combustible. Stocker à l'écart des autres matières avant une élimination ultérieure.

6.4 Références à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle et 7 : Elimination des déchets.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et Stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Extrêmement glissant en cas de déversement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.



Fiche de données de sécurité (FDS)

BR 2200 BRH

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015
Date de révision : 23/07/2019

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à une température ne dépassant pas 45°C. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

7.3 Utilisations finales particulières

Méthodes de gestion des risques :

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'expression / Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Niveau dérivé sans effet (DNEL) : Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) : Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Éviter les contacts prolongés avec la peau. Se laver à l'eau et au savon après contact accidentel.

Protection de mains

: Porter des gants appropriés PVC/neoprene/caoutchouc nitrile.

Protection des yeux

: Eviter le contact avec les yeux

Protection de la peau et du corps

: Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile. Épaisseur ≥ 0,38 mm - Temps de Passage >480 min. Épaisseur 0,1 mm - protection contre les éclaboussures. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Conforme EN 374-2 et EN 347-3.

Protection des voies respiratoires

: Appareil de protection respiratoire non obligatoire si la ventilation est suffisante.

Autres informations

: Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

RUBRIQUE 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

: Semi solide, gris

Odeur

: Aucune donnée disponible

Seuil olfactif

: Aucune donnée disponible

PH

: Aucune donnée disponible

Point de fusion / de congélation

: Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: Aucune donnée disponible

Point d'éclair

: > 150°C / > 302 °F

Taux d'évaporation

: Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

: Aucune donnée disponible

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

: Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

: Aucune donnée disponible

Densité de vapeur à 20°C

: Aucune donnée disponible

Densité relative

: Aucune donnée disponible

Solubilité

: Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

: Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

: Aucune donnée disponible

Température de décomposition

: Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique

: Aucune donnée disponible

Propriétés explosives et comburantes

: Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité (FDS)

BR 2200 BRH

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015
Date de révision : 23/07/2019

9.2 Autres informations

Densité : < 1000 kg/m³ @ 25°C / 77°F

RUBRIQUE 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité

: Stable dans les conditions normales

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales de manipulation

Possibilités de réactions dangereuses : Aucunes dans les conditions normales

Conditions à éviter : Chaleur

Matières incompatibles : Agents comburants forts

Produits de décomposition dangereux : Aucun dans les conditions normales

RUBRIQUE 11 : Informations Toxicologiques

Toxicité aigüe

: Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Irritants pour les yeux

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Cancérogénicité : Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Toxicité pour la reproduction : Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Danger par aspiration : Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Effets néfastes sur la santé humaine et symptômes possibles : Malaise (vague sentiment d'inconfort).

: Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

BR 2200 BRH

DL50 orale	3276 mg/kg
DL50 cutanée	5234 mg/kg

RUBRIQUE 12 : Informations Écologiques

Toxicité

: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Persistance et dégradabilité : N'est pas facilement biodégradable

Potentiel de bioaccumulation : Non bioaccumulable

Mobilité dans le sol : Après rejet, s'absorbe dans le sol. Insoluble dans l'eau

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Pas d'information sur le produit fini

Autres effets néfastes : Pas d'information sur le produit fini

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

Recommandations pour l'élimination des déchets

: Évacuer sur des sites de décharge autorisés

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux en vigueur

Écologie - déchets

: Éviter le rejet dans l'environnement

Code Européen des déchets

: 13 08 99*



Fiche de données de sécurité (FDS)

BR 2200 BRH

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015
Date de révision : 23/07/2019

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au Transport

14.1 Numéro ONU

N°ONU ADR	: UN 3077
N°ONU IMDG	: UN 3077
N°ONU IATA	: UN 3077

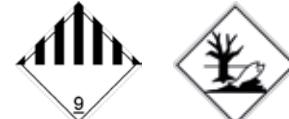
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport ADR	: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A.
Désignation officielle de transport IMDG	: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A.
Désignation officielle de transport IATA	: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A.

14.3 Classes de danger pour le transport

ADR

Classes de danger pour le transport	: 9
Etiquettes de danger	



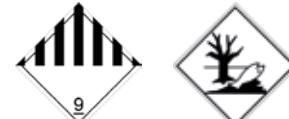
IMDG

Classes de danger pour le transport	: 9
Etiquettes de danger	



IATA

Classes de danger pour le transport	: 9
Etiquettes de danger	



14.4 Groupes d'emballages

Groupe d'emballage ADR	: III
Groupe d'emballage IMDG	: III
Groupe d'emballage IATA	: III

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Oui
Polluant marin	: Oui
Autres informations	: Pas d'information supplémentaire disponible

14.6 Précautions particulières

Code de restriction tunnels ADR	: Pas d'information supplémentaire disponible
Code de classification ADR	: Pas d'information supplémentaire disponible
Mesures de précaution pour le transport	: Pas d'information supplémentaire disponible

14.7 Transport en vrac

Code IBC	: Pas d'information supplémentaire disponible
----------	---



Fiche de données de sécurité (FDS)

BR 2200 BRH

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015
Date de révision : 23/07/2019

RUBRIQUE 15 : Informations règlementaires

15.1 Législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementation EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 2)

15.1.2 Directives Nationales

France

Code la sécurité sociale : Pas d'information sur le produit fini

Code du travail : Tableau des maladies professionnelles n°36 «Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale et de synthèse»

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur le produit fini.

RUBRIQUE 16 : Autres Informations

Phrases H	
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H400	Très toxiques pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

16.1 Indication des changements

11/06/15 : 1ere version complète

08/01/16 : 2e version. Révision complète

23/07/19 : 3e version. Révision complète

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.